



**Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine des télécommunications applicables au Grand-Duché de Luxembourg.**

Considérant la loi modifiée du 4 juillet 2014 relative à la réorganisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services et notamment l'article 3 ;

1. Sont considérées comme nouvelles normes nationales applicables au Grand-Duché de Luxembourg, les normes européennes figurant sur le Relevé ILNAS (Septembre 2019) ci-annexé qui comprend les normes européennes élaborées et adoptées par l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI).
2. Ce relevé est une mise à jour du catalogue des normes européennes qui complète et modifie les 54 volumes précédents publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg - Mémorial A.
3. La disponibilité de ces normes pour les milieux intéressés est assurée par l'Organisme Luxembourgeois de Normalisation auprès de l'ILNAS et leur mise à disposition se fait sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2019.

**Jean-Marie Reiff**  
*Directeur*

**ILNAS - Organisme luxembourgeois de normalisation**

Relevé des nouvelles normes applicables au Grand-Duché de Luxembourg (Septembre 2019)

Mise à jour du catalogue des normes européennes pour le domaine des télécommunications

<b>Indicatif et Objectif de la norme</b>	<b>Édition</b>
<b>ILNAS-EN 300 468 V1.16.1</b> Digital Video Broadcasting (DVB) ; Specification for Service Information (SI) in DVB systems	08/2019

